



Anse informations

Lettre d'information municipale

numéro 349 – Juillet 2025

Plan « canicule » : pour une meilleure prévention des risques liés à la chaleur



Dans le cadre du Plan canicule, la commune de Anse et le CCAS se mobilisent en faveur des personnes vulnérables en prenant des mesures visant à prévenir les risques liés à la chaleur.



Besoin d'en savoir plus pour vous et votre entourage ? Composez le ☎ 0.800.06.66.66 (appel gratuit depuis un poste fixe) tous les jours de 9h à 19h, plateforme activée dès les premières chaleurs ou <http://www.sante.gouv.fr/canicule> ou <http://www.meteo.fr>



Attention baignades en cas de fortes chaleur

☞ Soyez vigilant lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante

- **Pourquoi ?** Vous risquez un choc thermique : vous pouvez perdre connaissance et vous noyer.

- **Quels sont les signes d'alerte ?** Crampes, frissons, troubles visuels ou auditifs, maux de tête, démangeaisons, sensation de malaise ou de fatigue intense.

- **Comment réagir en cas de choc thermique ?** Faites des gestes de la main et demandez de l'aide. Sortez de l'eau rapidement et réchauffez-vous. Si les signes ne disparaissent pas rapidement, appelez les secours. Numéros d'appel d'urgence ☎ 15 - 18 - 112

☞ 5 rappels pour éviter les noyades

- Je privilégie les zones de baignade surveillée
- Je me mouille la tête, la nuque et le ventre en rentrant PROGRESSIVEMENT dans l'eau
- Avant la baignade, j'évite de m'exposer excessivement au soleil



- Je ne me baigne pas dans les zones interdites à la baignade

- Je ne consomme pas d'alcool avant la baignade

☞ Pour plus d'informations <https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades>
www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades



Il est possible, pour les personnes âgées ou handicapées isolées, **de s'inscrire en Mairie** tout au long de l'année, à titre préventif sur le **registre (confidentiel) du plan Canicule**.

Ce dispositif national mobilise le service Accueil de la commune de Anse et du CCAS. En cas de forte chaleur, les agents municipaux et les membres du CCAS contactent régulièrement les personnes inscrites pour s'assurer que tout va bien.

Toute personne âgée ou handicapée isolée peut encore s'inscrire (ou se faire inscrire) auprès de la Mairie ☎ 04.74.67.03.84.

Opération Tranquillité Vacances

☞ A n'importe quel moment de l'année, la commune de Anse se mobilise pour lutter contre les cambriolages. À Anse, l'opération Tranquillité Vacances se déroule en partenariat avec la Police municipale. Avant de partir en vacances (même en dehors de périodes scolaires), vous pouvez vous inscrire auprès de la Police municipale. Les inscriptions au dispositif se font en remplissant un document que vous pouvez trouver en ligne sur le site de la Mairie www.mairie-anse.fr (onglet Mon quotidien/Sécurité).

ou à l'accueil de la Mairie. Il vous sera demandé votre date de départ et de retour, ainsi que les coordonnées de la personne à prévenir en cas de problème.

Des passages préventifs seront organisés par les services de la Police municipale à votre domicile.

☞ Attention :

La demande est à formuler au plus tard 48h avant le départ en vacances.

En cas d'annulation, de retour prématuré ou de prolongement de séjour, vous devez tenir la Police municipale informée.

Quelques conseils en cas de départ en vacances

- Assurez-vous d'avoir bien verrouillé l'ensemble des issues de votre habitation
- Ne laissez aucun outil ou échelle dans le jardin ou à proximité du logement

- Ne communiquez pas votre absence sur le répondeur ou sur les réseaux sociaux.

- Demandez à la Poste ou à un voisin de conserver votre courrier (une boîte pleine est le signe d'une habitation vide).

- Indiquez la durée de votre absence à vos amis et voisins.

- Donnez les clés à une personne de confiance qui passera chez vous et donnera l'impression que le logement est occupé.

Téléphone Police Municipale ☎ 04.74.67.16.18

Renouvellement des concessions temporaires au cimetière

 Notre cimetière compte un certain nombre de concessions temporaires expirées depuis plus de 2 ans, et non renouvelées. Or, selon l'article L.2223-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, lorsqu'une concession n'a pas été renouvelée à sa période d'expiration, ou dans les deux années qui suivent, **le renouvellement n'est plus de droit.**

La Commune met plusieurs moyens en œuvres pour informer de ce droit au renouvellement par :

- des courriers envoyés aux concessionnaires, ayants droits ...
- des différents moyens de communication : site internet, panneaux lumineux, Anse infos...
- des recherches sur les pages blanches, internet...
- de la consultation de la liste électorale, si le changement d'adresse intervient dans la commune.
- une plaque collée sur la concession à la période de la Toussaint

Il arrive que les courriers que nous adressons aux concessionnaires, ayants droits... reviennent régulièrement en destinataire inconnu à l'adresse, en effet ils sont envoyés à la dernière adresse connue.

Nous rappelons aux familles, qu'elles doivent **nous signaler tout changement d'adresse** pour faciliter nos recherches.

Il est demandé aux visiteurs de ne pas retirer ou déplacer les avis déposés sur les tombes mais de nous communiquer, s'ils en détiennent, tous renseignements qui pourraient nous aider dans la gestion de ces dossiers (noms, et adresse des familles, successeurs...).

Un agent de la commune se chargera de les retirer dès que la famille se sera manifestée auprès des services de la Mairie.

Pour information :

Lorsque la concession arrivera à échéance, la famille aura la possibilité de la renouveler pendant une période de 2 ans. Ou alors elle pourra et si elle le souhaite, y renoncer en nous adressant un courrier de désistement signé du ou des titulaires ou des héritiers. Cette démarche est réservée aux membres de la famille des défunts ou aux ayants-droits de la concession.

Après ce délai légal de 2 années et après constat de 5 ans minimum d'inhumation pour la dernière inhumation, la concession revient de droit à la commune, elle pourra procéder à la reprise administrative de la concession. Cette opération consiste à « libérer » la concession en procédant à l'exhumation des défunts qui seront réunis dans un reliquaire puis placés dans l'ossuaire du cimetière dont la Mairie détient un registre.

Il sera laissé un délai au-delà des 2 ans pour retirer tout signes funéraires avant qu'ils ne deviennent propriété de la ville.

Il apparaît donc nécessaire, dans le cadre de la gestion normale du cimetière, de procéder à la reprise des concessions temporaires échues et non renouvelées. Des reprises vont être effectuées sur 2025, la liste de ces concessions est disponible **aux portes du cimetière et consultable en Mairie et sur le site internet de la commune, rubrique « Mon quotidien, cimetière »**

Le cimetière compte aussi plusieurs concessions perpétuelles ou en cours de validité à l'abandon et pour lesquelles la commune va prochainement engager des procédures de reprises comme l'autorise la loi.

Séqu'Anse Culturelle : découvrez la programmation de la nouvelle saison 2025 - 2026 !

 Après le succès de la saison 2024-2025, nous avons eu le plaisir de vous dévoiler la programmation de la nouvelle saison 2025-2026 de Séqu'Anse Culturelle lors de la Présentation de saison organisée le jeudi 12 juin dernier au Castelcom !

 **Save the dates ! Rendez-vous à Ansolia !**

➤ **Debout sur le Zinc + Yoanna (1ere partie)**

Vendredi 10 Octobre 2025 à 20 h – Tout public

Concert festif pour la sortie du 11^e album « Mémoire électrique » du groupe français qu'on ne présente plus, et célébrer ensemble ses 30 ans de scène !

➤ **Môman, pourquoi les méchants sont méchants ? – La Scala Productions et Tournées**

Samedi 29 novembre 2025 à 20 h – Tout public

Pièce de **théâtre** sur la thématique universelle de l'amour filial, de la famille et ce que nous devons à nos mères dans ce monde parfois absurde et cruel, interprété par le duo incontournable Hervé Pierre, ancien sociétaire de la Comédie Française, et Clothilde Mollet, le tout écrit par Jean-Claude Grumberg, auteur majeur du théâtre contemporain.

➤ **Séqu'Anse exceptionnelle : Les Sea Girls - Déravage**

Vendredi 19 Décembre 2025 à 20 h – Tout public dès 8 ans

Un spectacle de **théâtre et humour musical**, sorte de cabaret drôle et déjanté, plein de panache, de plumes et de paillettes qui montre l'envers du décor, les couacs et les coulisses du métier d'artiste de music-hall dans une troupe qui tourne ensemble depuis plus de 20 ans ! Un

spectacle drôle et satirique, mis en scène par Pierre Guillois, 2 fois Molièrisé.

➤ **La Claque – Fred Radix**

Vendredi 30 janvier 2026 à 20 h – Tout public dès 8 ans

Un spectacle **d'humour et théâtre musical** qui nous plonge dans l'univers des théâtres parisiens de la fin du 19^e siècle où le succès des pièces se joue dès la Première et dépend entièrement du claqueur, sorte de chauffeur de salle de l'époque, qui évidemment, ce jour-ci, n'est pas là et qu'il faut donc remplacer... ! Une épopée hilarante et participative où le public tient le rôle principal.

➤ **Ça déménage ! – Cie Racines Carrées**

Vendredi 20 mars 2026 à 20 h – Tout public

Un spectacle **de danse hip-hop** époustoufflant et bluffant, une danse urbaine dynamique, spontanée et poétique à découvrir en famille !

➤ **Blanche – Cie Hecho en Casa**

Samedi 25 avril 2026 à 20 h – Tout public dès 9 ans

Une odyssée théâtrale, humaine et culinaire vivifiante, tendre et joyeuse où Blanche, 98 ans, partage sa recette de vie et ses souvenirs à travers l'ordre et le désordre de sa mémoire. Attention, jauge limitée !

➤ Pour en profiter pleinement, retrouvez **nos abonnements à partir de 3 spectacles** (hors Séqu'Anse exceptionnelle) et nos **packs famille** pour 1 adulte + 1 enfant de moins de 15 ans.

➤ **Billetterie ouverte** à l'Infothèque (rue du 3 septembre 1944, face à la mairie) ou en ligne sur www.service-culturel-anse.mapado.com

Places numérotées sur tous les spectacles sauf Blanche.
Renseignements : Infothèque ☎ 04.74.67.13.94

Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves ... Brèves

 Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 7 juillet à 19 h, salle du Conseil Municipal (impasse de Verdun).

 Travaux de sécurisation du réseau d'eau potable en centre-ville

Perturbations importantes : Route de Lyon – Route de Villefranche et voies annexes.

Travaux du **16 juin à fin août 2025**, menés par le Syndicat Intercommunal des Eaux Anse et Régions.
Merci de votre compréhension, votre patience et votre tolérance. Plus d'infos : www.mairie-anse.fr

 Ouverture du plan d'eau du Colombier

➤ Depuis le 30 juin, tous les jours, jusqu'au dimanche 31 août de 11 h 30 à 20 h.

➤ Pendant la saison estivale la presqu'île se transforme en **un pôle loisirs** avec : un aquaparc, des paddles, des kayaks, une guinguette et une **baignade surveillée par 2 maîtres-nageurs-sauveteurs de 13h à 19h tous les jours d'ouverture du site.**

➤ Ce **site naturel** est entretenu tout au long de l'année par les services techniques de la commune et pendant la saison par de jeunes plagistes à qui la municipalité de Anse propose un 1^{er} emploi d'été. Une cinquantaine de jeunes sont embauchés pendant cette période. Ils sont reconnaissables à leur tenue bleue « Anse plage ».

➤ **Quelques rappels :**

- La **baignade est interdite en dehors de la zone surveillée** car les berges sont instables et les fonds profonds.

- Des **toilettes** sont à votre disposition vers la guinguette ainsi qu'un poste de secours sur la plage.

- De nombreuses **tables de pique-nique** sont installées à plusieurs endroits de la presqu'île.

- Des **agrès** (parcours santé) installés par le conseil Municipal d'Enfants de Anse sont à disposition des enfants, et d'autres pour les adultes, ainsi qu'un terrain de beach-volley.

- L'utilisation de **barbecue est interdite ainsi que les 2 roues et les quads... Les chiens** et les chevaux sont interdits sur la presqu'île. Les chiens doivent être tenus en laisse en dehors de cette zone.

➤ Il est demandé à chacun de **respecter le site**, de le **laisser propre** : de nombreuses poubelles et une benne à verres sont à votre disposition. Merci de respecter ainsi ce site naturel.

Il est important de prendre note des horaires d'ouverture (**11 h 30**) et de fermeture (**20 h**) des barrières qui donnent accès au parking principal **en période d'ouverture de la plage.**

 La Médiathèque Albert Gardoni en juillet

➤ **Samedi 5 juillet à 10h30 : Club BD MAG**

N'hésitez pas à venir participer aux échanges, ou tout simplement écouter !

➤ **Partir en Livre : du 18 juin au 20 juillet « Les animaux et nous »**

Pour la 2^e année, la MAG participe à Partir en Livre, manifestation nationale qui promeut le plaisir de la lecture et du conte auprès des jeunes.

Au programme :

➤ **Mercredi 9 juillet à 9h30 au Parc de Messimieux : A tous petits petons**

Le moment lecture tout doux pour les plus petits 0-3 ans

➤ **Mercredi 16 juillet au Parc de Messimieux : La Caravane bien lunée à 11h – 14h – 15h – 16h**

Cathy Truffier s'installera au parc avec sa caravane pleine de contes ! Les enfants doivent être accompagnés d'un parent (séances de 30 minutes)

Animations gratuites sur inscription auprès de la Médiathèque (nombre de places limitées)

➤ **En juillet, les prêts sont illimités en nombre !**

Date de retour : **le 15 septembre** (pas de prolongation possible)

Fermeture estivale de la MAG : du 28 juillet au 18 août inclus

Votre médiathèque vous propose des nouveautés tous les mois, des abonnements presse et plein de choses à découvrir !

Retrouvez toutes nos infos et notre catalogue sur le site internet : mediatheque.mairie-anse.fr

 Forum des Associations : date à retenir

Le forum des Associations se déroulera le **samedi 6 septembre** de 9 h à 13 h à Ansolia.

 Marché Nocturne - Rosé Nuits d'été

Vendredi 25 juillet de 19h à 22h30, place du Général de Gaulle. Venez profiter d'une soirée d'été à

l'ambiance conviviale : stands d'artisanat et de produits du terroir. Buvette et restauration sur place. Avec la présence du groupe musical « Tangerine Duo ». Organisé par La Municipalité en partenariat avec l'Association des Interclasses.

2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) exposition

 **Jusqu'au 6 juillet : Exposition des travaux d'élèves de 2CEA – Château des Tours.** Comme chaque fin d'année scolaire, venez découvrir les talents des artistes de 7 à 77 ans, lors de l'exposition de leurs œuvres de l'année. Rez-de chaussée du château des Tours. Ouverture : les week-ends de 14h30 à 18h30 – Entrée libre.

Congés d'été : 2CEA souhaite de belles vacances à tous et vous donne rendez-vous le samedi 6 septembre au Forum des Associations pour les inscriptions : Salle Ansolia, de 9 h à 13 h.

✉ 2cea.anse.chateau@gmail.com

🌐 www.2ceaansechateau.wixsite.com/2CEA

Visites guidées d'été par Art Civilisations Patrimoine

 **Visites guidées et gratuites du Château des Tours : les Mardis 8 juillet et 22 juillet à 18h et les Mardis 5 août et 19 août à 18h.** Rendez-vous devant le château. Visites guidées et gratuites.

 ACP vous invite à une **balade dans le Vieil Anse le dimanche 6 juillet, rendez-vous à 10 h.** devant la Mairie, dans le cadre du Rosé Nuits d'été qui se terminera par un apéritif dans le jardin de la Chapelle Saint-Cyprien.

 Pour tout autre renseignement cliquez sur <https://acpassociationanse.wixsite.com/acpanse>

32^e Festival de Carillon Auvergne – Rhône Alpes – Suisse - Lituani

 Le **20 juillet à 16h** à l'Eglise Notre-Dame de Anse – 9 cloches – par l'Association du Carillon AURA
Contact : ☎ 06.14.34.79.96

Collecte des ordures ménagères

■ **Collecte des ordures ménagères** : Anse : les mardis 1^{er} – 8 – 15 – 22 – 29 juillet

■ **Collecte sélective** (bac à couvercle jaune) Anse : les jeudis 10 et 24 juillet

Médecins de garde

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** – 114 rue de Belleville.

Prise de rendez-vous uniquement téléphonique en composant le ☎ **15**.

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

- du lundi au vendredi de 20 h à minuit
- le samedi de 12 h à minuit
- le dimanche de 8 h à minuit

Pharmaciens de garde

Contacter le service Résogardes au ☎ 32 37

Infos jeunes

■ **Centre Départemental de Santé et d'Education Sexuelle** : au sein de la Maison du Rhône 160 rue Monplaisir à Villefranche-sur-Saône. Rendez-vous au ☎ 09 69 369 369 (appel non surtaxé)

■ **La Maison des Ados** : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône ☎ 04.74.60.59.00
✉ contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.

■ **Mission Locale** : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50

■ **Parent 'Aïse / CAP Générations** : lieu de jeux et de rencontre pour les enfants de moins de 6 ans, lieu d'échange pour les parents Espace d'accueil collectif pour l'enfant accompagné d'un parent au moins. Il permet aux enfants et à leurs parents d'élargir leurs relations à d'autres. Pour le plaisir d'être dans l'échange, la rencontre, l'expression en toute confidentialité de son vécu de parent. Animée par une équipe pluridisciplinaire en lien avec la petite enfance. Entrée est libre et gratuite. Ouvert les samedis matin de 9 h 30 à 12 h (même pendant vacances scolaires) à La Clairière (1251 avenue de l'Europe). Renseignements ☎ 04.72.54.48.76

■ **Informations Jeunesse CCBPD** : accueil libre anonyme des jeunes cherchant des informations généralistes en matière d'orientation professionnelle et scolaire, de vie quotidienne (logement, droit, santé, culture, mobilité internationale). Permanence à l'Infothèque le 2^e mercredi du mois de 14 h à 16 h sans rendez-vous.

■ **Accueil psychologique pour adolescents et toutes personnes concernées par les adolescents (CH Saint Cyr-au-Mont-d'Or) suspendues pour l'instant** faute de personnel. Pour toute information complémentaire et prise de rdv : ☎ 04.74.02.69.53

Permanence en Mairie ou sur Anse

■ **Conciliateur de justice** : le 1^{er} mardi, 3^e vendredi, et le dernier jeudi du mois de 14h à 17h à l'infothèque sur rendez-vous uniquement au ☎ 04.74.67.03.84

■ **Permanence Info-Energie**, conseils techniques et financiers, gratuits et indépendants sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Une fois par mois de 9 h 30 à 16 h 30 au Domaine des Communes - 1277 route des Crêtes. Sur rendez-vous ☎ 04.37.28.70.20

■ **TANDEM accueillante juriste**, pour toute personne se considérant victime d'infraction ou de catastrophe (accueil, évaluation de vos besoins, conseil et information sur vos droits, accompagnement vers les procédures judiciaires). Tous les lundis matins (sauf 2^e lundi du mois) salle PAPOT (au-dessus de la mairie) – sur rdv au ☎ 04.81.04.11.90

Horaire marché

Les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30, place du 68^e Régiment d'Artillerie d'Afrique (vers la Mairie)

ETAT CIVIL

Naissances

(Seuls les enfants dont les parents ont donné leur consentement sont mentionnés)

Milann BAUDRIN né le 4 mai

Anya CASTEL née le 17 mai

Mariages

Mathilde GUERIN et Jérémy MARCEL mariés le 17 mai

Céline VERFAILLE et Alexandre LE MAON mariés le 30 mai

Rafael ALVES et Jérémy CHAPUIS mariés le 7 juin

Décès

Philippe RONDEAU décédé le 26 mai à Trévoux (67 ans)

Gisèle GAUTHIER décédée le 6 juin à Anse (93 ans)

Claude LACOMBE décédée le 8 juin à Gleizé (90 ans)

André SAINT-CYR décédé le 9 juin à Anse (75 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret

Rédacteur en Chef : Daniel Pomeret

Secrétaire de Rédaction : Claire Poulin

Tirage à 3700 exemplaires

Impression : Imprimerie Augagneur

Mairie de Anse : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, jeudi de 9h à 12h30 et samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

☎ 04 74 67 03 84 – Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : infotheque@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite – Reproduction même partielle interdite